



WORKING PAPER
SÉRIE : COHÉSION SOCIALE ET ÉCONOMIE SOCIALE

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :
QUELLES SOLUTIONS ?

MAUD CANDELA, OCTOBRE 2007

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@pourolasolidarite.be / www.pourolasolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

Depuis plusieurs années, la structure démographique européenne change, du fait de la conjonction de plusieurs éléments : d'une part, le taux de fécondité des femmes européennes a baissé, pour être aujourd'hui bien au-dessous du taux de renouvellement des générations, avec une moyenne européenne de l'ordre de 1,5, ce qui implique à long terme une baisse de la population, d'autant que les couples ont des enfants relativement tard. De plus, les progrès en matière de santé ont permis de gagner en moyenne 8 ans d'espérance de vie depuis les années 1960. Ces deux éléments, associés au fait que les personnes en âge de partir à la retraite aujourd'hui sont celles nées lors du baby-boom d'après la deuxième guerre mondiale, impliquent que d'ici 2050, le nombre de personnes âgées en charge d'un actif passera de une pour quatre actifs à une pour deux, ce qui a des conséquences économiques importantes. D'après les tendances prévues, la population globale européenne baissera légèrement, passant de 486,3 millions en 2004 à 472,2 millions en 2050, en partant du principe d'une continuité de la politique actuelle d'immigration, avec surtout un changement majeur dans la structure des âges, qui se traduira par un nombre de personnes de plus de soixante ans très important et le maintien d'un taux de fécondité bas, de l'ordre de 1,6. Ces éléments sont le résultat de progrès positifs, à savoir une amélioration des conditions de vie et de santé ainsi que le choix du nombre d'enfants et du moment de leur naissance.

Pour faire face à cette nouvelle situation, les pays de l'Union Européenne doivent s'adapter à plusieurs niveaux, de manière à ce que ces éléments n'aient pas un impact économique trop lourd tout en garantissant à chacun un niveau de vie correct. En particulier, il apparaît que l'âge du départ à la retraite devra être progressivement relevé, avec une suppression du système de préretraites et que les systèmes de santé devront être adaptés aux nouveaux besoins d'une population vieillissante. Devant ces différents constats, la Commission européenne a tout d'abord lancé une consultation, à travers la parution en 2005 d'un livre vert intitulé « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations »¹, qui a servi de base à une communication en 2006 : « L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en

¹ Le texte complet du livre vert est disponible sur le site Europa, http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf

opportunité », qui a permis la formalisation d'une politique européenne intégrée en matière de vieillissement de la population. Cette politique suit plusieurs axes :

- promouvoir le renouvellement démographique,
- promouvoir l'emploi,
- promouvoir une Europe plus productive et dynamique,
- intégrer et recevoir les immigrants,
- garantir des finances publiques viables.

Par ailleurs, un certain nombre d'expérimentations ont été menées, en particulier dans les domaines de la remise à l'emploi des personnes de plus de 45 ans et des services à la personne, dont il est question ci-après.

I / La promotion de l'emploi des 45 ans et plus

Face au vieillissement démographique et à la prolongation de la durée de la vie, le financement des systèmes de retraites selon le principe de solidarité intergénérationnelle pose de plus en plus problème, dans la mesure où dans les années à venir, le nombre de personnes retraitées à la charge des actifs va augmenter de manière continue. Ainsi, parmi les mesures préconisées pour faire face à cette situation, l'augmentation du nombre d'années travaillées est présentée comme incontournable, d'autant plus que l'amélioration des conditions de vie permet de vivre plus longtemps en bonne santé. Cela implique notamment de diminuer au maximum, voire de supprimer les possibilités de préretraite, de promouvoir l'emploi des plus de 45 et 50 ans et de développer la formation tout au long de la vie. Cet aspect est pris en compte avec attention au niveau européen, dans la mesure où les plus de 45 ans représentent avec les moins de 26 ans le public le plus touché par le chômage. Parmi les mesures expérimentées au niveau européen, le programme EQUAL a permis le développement de projets à destination des plus de 45 ans, dans une optique de lutte contre la discrimination à l'emploi. Les pays dans lesquels ce type de projet a été le plus développé sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la France. Par ailleurs, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie sont particulièrement actifs sur ce sujet, autour des questions de la formation tout au long de la vie, de la (ré)intégration des personnes au marché du travail et de l'adaptation au changement.

En particulier, le projet EQUAL@work a permis de mettre en place un groupe de travail qui a réfléchi à la gestion de l'âge, à travers un tour d'Europe des bonnes pratiques et expériences et avec pour objectif de créer un réseau européen sur ce sujet (*European Age Management Network*). Ce projet a fait apparaître qu'au-delà des mesures nationales pour inciter les personnes à travailler plus longtemps et leur donner les moyens de le faire, il est avant tout nécessaire que les employeurs changent leur vision de l'âge, qu'ils voient cela comme un atout et non une contrainte : ainsi, pour être efficaces, les projets et programmes doivent associer toutes les parties prenantes, syndicats et employeurs compris.

Un autre projet, « *Alliance for work* », développé en Pologne, s'est penché sur l'emploi des plus de 45 ans, pour accompagner les personnes de cette classe d'âge, en particulier les femmes, ainsi que celles courant le risque de perdre leur emploi. Dans un premier temps, une méthodologie a été mise en place, avec une analyse des problèmes des différentes parties prenantes ainsi que la définition d'objectifs. Ensuite, les acteurs du projet se sont penchés sur les différents groupes concernés par le sujet, notamment les employés, les agences pour l'emploi et les employeurs. Pour ce qui est de ces derniers, il est apparu qu'ils nourrissaient un certain nombre de préjugés et étaient peu enclins à engager des personnes de plus de 45 ans. A partir des premiers constats, une méthode d'accompagnement à l'emploi ou « job coaching » a été mise sur pied, avec une approche personnalisée, une coopération entre acteurs de l'emploi, un ajustement des compétences des personnes aux exigences du marché du travail et un renforcement de leur potentiel ou « empowerment ». Ce projet a permis la mise en place d'un système intégré de soutien aux plus de 45 ans, avec un programme de formation, l'élaboration d'une étude et la rédaction d'un manuel à destination des employeurs, pour favoriser le changement de mentalité, qui reste très difficile à amorcer.

Enfin, le projet « *Life competence 50+* » a réuni des partenaires suédois de différents secteurs (universitaires, représentants d'entreprises, villes, offices d'assurance...) pour développer de nouvelles méthodes et modèles pour que les plus de 50 ans puissent travailler plus longtemps. Le projet s'est déroulé autour de trois types d'actions :

- Création et analyse de compétences : identification des atouts de 65 personnes par un travail d'accompagnement sur cinq semaines, pour qu'elles prennent confiance en elles et connaissent mieux leurs qualités ;
- Création de « *New Start Centers* », points de rencontre entre différents acteurs du monde du travail, avec différents outils pour favoriser les échanges ;
- Mise en place d'un réseau de gestion de l'âge : organisation d'une conférence à Göteborg, qui a été l'occasion de faire passer un certain nombre de messages.

Ainsi, en matière de (re)mise à l'emploi des personnes de plus de 45 ou 50 ans, plusieurs projets se sont développés dans plusieurs pays d'Europe, qui ont permis de mettre en avant l'importance d'avoir une approche globale de la question et d'associer aux projets les chercheurs d'emploi aussi bien que les syndicats et employeurs, pour que les acteurs mettent en place ensemble des mesures efficaces.

II / Les Technologies de l'Information et de la Communication au service des personnes âgées

Outre l'enjeu que représente le maintien à l'emploi des plus de 45 et 50 ans, celui de la santé est également important à prendre en compte, dans la mesure où si les personnes vont vivre plus longtemps, elles ne vivront pas forcément plus longtemps en bonne santé, sachant que plus l'âge augmente, plus la santé est fragile. A ce sujet, plusieurs projections ont été faites, allant de la plus optimiste à la plus pessimiste en ce qui concerne le nombre d'années passées en bonne santé à la fin de la vie, sur base du même nombre d'années supplémentaires gagnées d'ici 2030 (cinq ou six environ), ce qui implique un poids différent de ce gain sur les systèmes de santé et l'économie des pays d'Europe, d'ores et déjà à leurs limites. Pour éviter que ce poids ne soit trop lourd, des recherches ont été et sont menées, dont une partie a mis en avant l'importance de la prévention, qui coûte bien moins cher que les soins. D'autre part, il est apparu que lorsque les personnes âgées restent chez elles et sont assistées au moyen de soins à domicile, leur qualité de vie est bien meilleure et

le coût moins élevé qu'en milieu hospitalier. Ainsi, un certain nombre de recherches ont eu pour but de trouver des solutions aux besoins des personnes restées chez elles, en fonction de leur degré de dépendance et de l'endroit où elles vivent, en prenant en compte la nécessité de mettre en œuvre des technologies faciles à utiliser, adaptées et viables financièrement. En particulier, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent une potentialité importante, avec un coût peu élevé et des technologies disponibles ne nécessitant qu'un équipement Internet, qui a tendance à se généraliser.

Par exemple, en France, le projet M@d (Maintien à domicile) a été conçu par les pouvoirs publics (ministères de la santé et de la recherche ainsi que l'agence nationale des services à la personne, la délégation aux usages de l'Internet et la Caisse des Dépôts et Consignations, banque des régions), en association avec deux Universités, des opérateurs de services à la personne, la société INTEL et les collectivités territoriales. Le projet est issu de la volonté de l'État de ne pas voir se reproduire une tragédie comme celle de la canicule de 2003, qui a conduit au décès de milliers de personnes âgées. Étant donné la vitesse à laquelle les foyers français s'équipent d'ordinateurs et d'Internet (le taux de croissance annuel est de 6% actuellement, avec une perspective de couverture du territoire de l'ordre de 80% d'ici peu), les potentialités de ce nouveau moyen de communication ont été étudiées.

L'idée qui a émergé des premières réflexions était de mettre en place un service de concierge électronique, avec des centres d'appel fonctionnant 24h/24 et 7j/7, pour que les personnes âgées isolées aient quelqu'un de confiance à qui s'adresser à tout moment, au moyen d'une webcam branchée sur leur ordinateur ou leur télé. Ce service serait fourni par les mutuelles et assurances à 90% et par les services de santé à 10%, il est expérimenté dans deux départements pilote, la Somme et les Alpes Maritimes et sera généralisé ensuite si les résultats sont concluants. Le premier département a été choisi parce qu'il est relativement isolé, tandis que dans le second, le nombre de séniors est particulièrement élevé, ce qui permet de tester le système dans des situations différentes. C'est un outil très facile à mettre en place, assez peu coûteux et qui pourra se généraliser rapidement, du fait du développement des outils technologiques, étant donné qu'il nécessite seulement un ordinateur et une webcam. Pour l'instant, les premiers résultats du test sont positifs, dans la mesure où si les personnes âgées

sont en premier lieu réticentes à la mise en place d'une webcam chez elles, qu'elles considèrent souvent comme une intrusion, elles l'adoptent assez rapidement, sans trop de difficultés pour comprendre le fonctionnement du système, qui est très simple. De plus, la possibilité d'avoir un contact visuel avec leur interlocuteur a un effet sécurisant. Pour le moment, le projet ne prend pas en compte les personnes âgées ayant des difficultés de communication (audition, vue et/ou expression difficiles), mais c'est un outil évolutif, avec de nouvelles fonctionnalités possibles au fur et à mesure de son développement. Pour ce qui est des coûts de ce service, les opérateurs de *call centers* demandent un abonnement de 30€ par mois, dont l'État accepte de rembourser la moitié. De plus, les collectivités territoriales apportent une aide supplémentaire aux personnes âgées les plus en difficulté financièrement. Pour que les personnes s'habituent, il est envisagé de proposer ce système aux personnes à partir de 60 ans.

Ainsi, un projet de ce type représente un accompagnement rassurant pour les personnes isolées ainsi qu'un outil de suivi de ces personnes, de manière à ce qu'en cas de problème, une intervention rapide soit possible. D'autres types d'accompagnement au moyen des TIC sont également envisageables, comme par exemple le transfert via Internet à l'hôpital d'informations sur les traitements des patients. Dans tous les cas, il est indispensable de toucher les destinataires par des campagnes de sensibilisation et d'information et de préparer les personnes retraitées à utiliser les nouveaux outils mis en place. De plus, la prévention reste 80% moins chère que les soins, qui sont de surcroît plus lourds à supporter, il est donc important de prendre en compte ce paramètre dans la stratégie globale pour faire face au vieillissement de la population européenne. Enfin, d'un point de vue purement économique, le développement de l'utilisation des TIC pour l'accompagnement des personnes âgées représente une potentialité de croissance, d'innovation et d'emploi non négligeable, ce qui permet d'associer objectifs sociaux et économiques de manière positive.